

Contexte

A. Cadre institutionnel de la promotion de la sante en Belgique francophone



De quoi parle-t-on quand on parle de santé?

D'absence de maladie? D'un état complet de bien-être physique, mental et social? De recherche d'équilibre? Ou encore, de la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir pour leur santé? De la création de milieux favorables pour améliorer la santé des personnes?

Les définitions et représentations de la santé ont largement évolué au fil de ces dernières décennies.

Contexte

La Promotion de la Santé ^(A)

Alors que la santé a été perçue pendant des années comme l'absence de maladie, aujourd'hui elle n'est plus perçue uniquement comme but mais également comme une ressource de la vie quotidienne. La promotion de la santé vise alors un état de bien être complet de l'individu. Elle cherche à donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens pour l'améliorer. La promotion de la santé, préconise des modes de vie favorables à la santé. Elle coordonne ses actions avec le secteur de la santé, d'autres secteurs sociaux, économiques, associatifs, industriels et responsables politiques, dans le but de créer des environnements propices à l'épanouissement de la santé des individus.

Les programmes et stratégies de promotion de la santé préconisent de prendre en compte les besoins des individus et les différents systèmes dans lesquels ils évoluent. Systèmes qui influencent leur état de santé et leur qualité de **vie** tout au long de leur vie.

Classiquement, on identifie cinq principes d'action fondamentaux pour promouvoir la promotion de la santé :

- 01 – **ÉTABLIR UNE POLITIQUE PUBLIQUE SAINTE :** inscrire la santé à l'ordre du jour des responsables politiques des divers secteurs en les éclairant sur les conséquences que leurs décisions peuvent avoir sur la santé. Associer des mesures législatives, financières, fiscales et organisationnelles pour établir une action coordonnée dont le but est de conduire à des politiques de santé, financières et sociales qui favorisent davantage d'équité. Cette politique de promotion de la santé suppose que l'on identifie les obstacles à l'adoption de politiques pour la santé dans les secteurs non sanitaires, ainsi que les moyens de surmonter ces obstacles afin de faire en sorte que le choix le plus facile pour les responsables des politiques soit aussi le meilleur choix du point de vue de la santé.
- 02 – **CRÉER DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES :** qui exercent une influence positive sur l'état de santé des personnes en facilitant les choix bénéfiques à la santé (par exemple adapter le mobilier urbain et espaces verts pour la pratique du sport ou la détente, interdiction du tabac dans les lieux publics, etc.) et proposer une approche socio-écologique de la santé.
- 03 – **RENFORCER L'ACTION COMMUNAUTAIRE :** organiser effectivement et concrètement la participation des communautés concernées à la fixation des priorités, à la prise des décisions et à l'élaboration des stratégies de planification, pour atteindre un meilleur niveau de santé.

Contexte

- 04 – **DÉVELOPPER LES APTITUDES PERSONNELLES** : soutenir le développement individuel et social en offrant des informations, en assurant l'éducation pour la santé et en promouvant les aptitudes indispensables à la vie. Il s'agit de soutenir l'empowerment de publics pour renforcer leur capacité à agir sur l'ensemble des facteurs qui déterminent les conditions de leur santé et leur bien-être.
- 05 – **RÉORIENTER LES SERVICES DE SANTÉ VERS D'AUTRES APPROCHES** qui permettent une prise en charge globale de la santé des individus et des populations, au-delà des seules approches axées sur la maladie. Les missions des services de santé devraient être élargies pour intégrer les quatre stratégies ci-dessus, en plus des soins médicaux conventionnels.

La Promotion de la Santé en Belgique francophone

Sur le plan institutionnel, en Belgique francophone, le secteur de la promotion de la santé relève des compétences des Régions wallonne et bruxelloise mais aussi de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'Office National de l'Enfance (ONE) en ce qui concerne la promotion de la santé à l'école. Les institutions compétentes établissent leurs stratégies de promotion de la santé, suivant les cinq principes d'action énumérés plus haut.

Suite à l'approbation par le Parlement francophone bruxellois en février 2016 du décret de Promotion de la Santé, un plan stratégique de promotion de la santé 2018/2022 a été adopté par le Collège de la COCOF. Ce plan vise la réduction des inégalités sociales et de genre en matière de santé en Région de Bruxelles-Capitale, et prend en compte les différences de statut socio-économique, de genre, de culture, pour permettre à chacun et aux communautés de disposer des moyens pour agir favorablement sur leur santé.^(B)

En Wallonie, le Code Wallon de l'action sociale et de la santé définit le plan de prévention et de promotion de la santé comme « plan de prévention et de promotion de la santé adopté par le Gouvernement présentant le diagnostic de situation relatif à l'état de santé de la population wallonne, fixant les objectifs de santé, guidant les actions et les stratégies à mettre en œuvre en matière de promotion de la santé et de prévention des maladies ».^(C)

Contexte

Institutions Ressources concernant la

Promotion de la Santé et ses stratégies dans votre région pour aller plus loin

Le gouvernement wallon et la Commission communautaire française, ont désigné des services agréés destinés à soutenir les actions de prévention et promotion de la santé au sein de leurs régions et communautés. Certains de ces services sont communs à la Wallonie et Bruxelles. Ci-dessous vous trouverez un bref explicatif concernant ces services et leur mission.

— En Wallonie et à Bruxelles

- Question Santé asbl, s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire pour apporter un soutien méthodologique en communication de projets en promotion de la santé à Bruxelles, et de promotion et prévention de la santé en Wallonie. Voir <https://questionsante.org>
- Reso-UCL, le service universitaire UCLouvain/IRSS-RESO a pour principales missions de renforcer les savoirs des intervenants de promotion de la santé, qu'ils soient professionnels, décideurs ou scientifiques, et de soutenir la prise de décision interventionnelle et politique en partageant les connaissances en promotion de la santé. Voir <https://uclouvain.be/fr/instituts-recherche/irss/reso>
- SIPES-ULB, le Service d'Information Promotion Education Santé de l'Université Libre de Bruxelles est chargé de mission support n°5 « Soutien en matière de promotion d'environnements et de comportements favorables à la santé : alimentation & activité physique », dans le cadre de la priorité thématique n°1 du plan stratégique de Promotion de la Santé 2018/2022 du gouvernement francophone bruxellois (COCOF). Dans ce cadre, le service offre un soutien à la concertation, un appui méthodologique et des données probantes utiles aux acteurs de promotion de la santé. Voir <http://sipes.ulb.ac.be/>
- L'Observatoire du sida et des sexualités, est un centre de recherche qui propose l'éclairage des sciences humaines et sociales sur des questions relatives aux sexualités et aux IST/sida dans un cadre de promotion de la santé sexuelle. Voir <http://observatoire-sidasexualites.be/>
- Eurotox, est un observatoire socio-épidémiologique alcool-drogues en Wallonie et à Bruxelles. Voir <https://eurotox.org/>

Contexte

- Repères asbl offre des formations de base, des ateliers formatifs d'échange de pratiques, des interventions à la demande et des supervisions. Voir <http://www.reperes.be>
- Culture & santé asbl, apporte son expertise dans la réalisation d'outils pédagogiques suivant une logique de littératie, et a développé un important Centre de documentation en Promotion de la Santé. Voir <https://www.cultures-sante.be/>
- ESPRist-ULg (ancien Apes-ULg) est agréé pour apporter un appui scientifique et méthodologique permanent à tout organisme ou personne qui développe des actions de prévention, d'éducation pour la santé et de promotion de la santé ainsi qu'aux acteurs associatifs, administratifs et politiques. Voir <https://esprist.uliege.be>

— Spécifiques à Bruxelles

- Le Centre Bruxellois de Promotion de la Santé (CBPS), est un service d'accompagnement de projets et de mise en concertation des acteurs. Il dispose également d'un centre de documentation. Voir <https://cbps.be>

— Spécifiques en Wallonie

- Les Centres locaux de promotion de la santé (CLPS), qui varient selon les régions, apportent leur expertise dans la programmation et gestion de projets de promotion de la santé. Voir <https://lesclps.be>

Références

- (A) — Charte d'Ottawa. Promotion de la santé. Santé et bien; 1986
- (B) — Gouvernement Francophone Bruxellois. Plan stratégique de promotion de la santé 2018-2022; 2018. Disponible sur : https://feditobxl.be/site/wp-content/uploads/2018/09/Plan-strategique-de-promotion-de-la-sante-2018-2022_0.pdf
- (C) — Gouvernement Wallon. Plan Prévention et Promotion de la Santé en Wallonie; 2017. Disponible sur : <https://gouvernement.wallonie.be/home/presse/publications/premier-plan-de-prevention-et-de-promotion-de-la-sante-en-wallonie--un-referentiel-pour>